

Commune de Sainte-Reine Département de Savoie		DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-05	
Nombre de Conseillers En exercice : 10 Présents : 8 Votants : 8 Votes pour : 8 Votes contre : 0 Abstention : 0		L'an deux mille vingt-six le 27 janvier Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur FERRARI Philippe, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 janvier 2026 Présents : Mesdames, Messieurs, FERRARI Philippe, MICHEL Véronique, PERRIER Mathieu, RIVOLLET Yves, VIBERT Annie, SAMSON Aurélie, GACHET Stéphanie, PERIER Marine Absents excusés : LEXTRAIT Emmanuel, MATKOVIC-PELLERIN Jessica, Secrétaire de séance : VIBERT Annie	
		Préfecture Envoyé en préfecture le 02/02/2026 Reçu en préfecture le 02/02/2026 Publié le ID : 073-217302777-20260127-DELIB202605-DE	

**Objet : Création du poste : adjoint administratif principal de 2ème classe
Et suppression du poste adjoint administratif**

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent de l'établissement titulaire du grade d'adjoint administratif réunit les conditions pour être promu au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Vu l'arrêté n° 2021-23 en date du 06/12/2021 fixant les lignes directrices de gestion,

Vu la délibération en date du 16/11/2007 fixant le taux de promotion pour les avancements de grade,

Considérant le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'adjoint administratif en raison de la création de l'emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour permettre la nomination de l'agent concerné

Le Maire propose au conseil municipal,

- la création du grade adjoint administratif principal de 2ème classe : 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe permanent à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 06/03/2026 :

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoint administratif

Grade : Adjoint administratif principal de 2ème classe,

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

La suppression de 1 emploi d'adjoint administratif titulaire, à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois des titulaires est ainsi modifié à compter du 06/03/2026 :

Emploi : Adjoint administratif

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Sainte-Reine le 27 janvier 2026

La secrétaire
VIBERT Annie



Le Maire
Philippe FERRARI

